



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 11 juin 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 24 °C)	Vent :	9 km/h (Sud)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC/KR	Inscriptions totales 77/80
Total des paris mutuels	\$353,419			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- La demande de transfert entre entraîneurs pour le cheval, "STELIOS", (2N623), de Matthew McDonald à Richard Moreau n'est pas approuvée.
La nouvelle propriétaire de ce cheval, Anne-Marie Turenne, s'est présentée au bureau des juges avec le président de la *Central Ontario Standardbred Association* (COSA), Bill O'Donnell (par téléphone), pour discuter de cette décision. Mme Turenne a fourni des documents justifiant la demande et qui seront pris en considération.
- Des retraits hâtifs ont été opérés par les juges (transportation) des chevaux, "POWERCHICK" de la Course 1, et "WATCH HER GO" de la Course 6.
- Un retrait hâtif a été opéré par les juges du cheval, "MCKEE SEELSTER", de la Course 6 (lésion).

- Un retrait hâtif a été opéré par les juges du cheval, "CALL HER KONTIKI", de la Course 8 (transportation).

Courses :

- Brian Scott a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.

2. Le #1, "HES GOT A VENDETTA", (Stephane Brosseau), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Un retrait tardif a été opéré par les juges du #5, "JD MAGIC MOON" (autre).

On a opéré un remboursement totalisant \$ 991.

L'entraîneur de ce cheval a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 17.17 de la CAJO (retirer un cheval sans permission) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2213727

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Examen de la course dans le dernier droit entre les #3, "DREAMFAIR BJ", (Mike Healey), arrivé en 6^e position, et #8, "ASSASSINS CREED", (Jimmy Gagnon), arrivé en 7^e position, au sujet d'une potentielle obstruction.

Les #3 et #8 se sont peut-être effleuré les roues, mais aucun n'en a été gêné. Aucune infraction n'a été commise.

Examen du bris d'allure survenu au #5, "ALWAYS YOUR WAY", (Jason Gilchrist), après le départ.

Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué des obstructions aux #4, "MR COURAGE", (Richard Simard), et #8, "ASSASSINS CREED", (Jimmy Gagnon). Aucun placement n'a été requis puisque le #8 a terminé la course en 9^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

8. Après le retrait de #2, "CALL HER KONTIKI", le #10, "CHEYENNE CREEK", (Jason Gilchrist), également admissible, a été tiré au sort, mais n'a pas été inscrit au pari mutuel par erreur et a concouru pour le montant de la bourse seulement (règle 22.37 de la CAJO).

Reprise de départ pour cause de bris d'équipement (crevaison) survenu au #7, "RED CAPE PARTY", (Richard Simard).

Le conducteur du #5, "LANGLEY SEELSTER", (Guy Gagnon), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.

Le conducteur du #8, "KEYSTONE DORAL", (Jacques Beaudoin), a été reconnu coupable par Jamie Fiolek, le juge au départ, pour ne pas avoir respecté la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ).

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision # 2213774

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #5, "SUNSHINE SALLY" (1), pour \$ 27,000, par Limco inc. (Victor Puddy entraîneur).

Course 7

Le #6, "DOC FANELLI" (1), pour \$ 8,500, par Robert Dontigny (Stephane Hubert entraîneur).

Le #8, "ASSASSINS CREED", (1), pour \$ 8,500, par Jamie Copley et Mark Smith (Mandy Archer entraîneur).

Course 9

Le #2, "MIDNIGHT MOOD" (2), pour \$ 12,000, par Jamie Copley, Gino Bilodeau et Anne-Marie Demers (Mandy Archer entraîneur).